



AXIA ROUTE

Peinture de délimitation de surfaces au sol aux résines synthétiques en phase solvant

- MONOCOMPOSANT
- SECHAGE RAPIDE
- RESISTE A L'ABRASION
- APPLICATION FORTE EPAISSEUR POSSIBLE
- COMPATIBLE AVEC LES ENROBES BITUMINEUX

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Définition :** Produit de peinture de délimitation de surfaces d'aspect satiné velouté, à base de résines synthétiques en phase solvant.
- **Conditionnement :** Fût de 15 L, pot de 4 L.
- **Teintes :** Livré en blanc, noir, bleu, jaune et rouge.

DOMAINE D'UTILISATION

Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application.

- **Travaux :** Neufs, de rénovation ou d'entretien.
- **Emplacement :** A l'extérieur ou dans les locaux ventilés sous abri (parkings, aires de stockage...).
- **Destination :** Signalisation et délimitation au sol des emplacements de parkings ou de stockage des locaux commerciaux ou industriels.

APPLICATION

Supports convenablement préparés :

Conformément aux DTU en vigueur ou autre document applicable (Cf. QR CODE au verso) :

- Planchers neufs en béton surfacé conformes au DTU 21,
- Chapes ou dalles neuves de béton conformes au DTU 26.2,
- Dallages neufs en béton sur terre-plein conformes au DTU 13.3,
- Enrobés bitumineux à chaud,
- Peintures neuves et anciennes, compatibles, en bon état de conservation et parfaitement adhérentes.

Recommandations pratiques :

Ne pas appliquer :

- sur un sol contenant plus de 4 % d'humidité en poids,
- en extérieur (ou sous abri) : par température inférieure à 5°C et par humidité relative supérieure à 80 %,
- en intérieur : par température inférieure à 8°C et par humidité relative supérieure à 70 %.

Le feuil de peinture peut être rendu antidérapant par adjonction dans la 1ère couche d'impression encore fraîche de sable fin et sec tel que la SILICE 01-04 à raison de 2 kg/m² environ. Après séchage, balayer le surplus de silice avant recouvrement par la couche de finition.

Nettoyage et préparation des fonds :

Les anciens fonds mal adhérents et/ou incompatibles avec les revêtements à appliquer seront éliminés.

Lessivage et rinçage à l'eau, séchage, ponçage et époussetage pour préparer les fonds à recouvrir.

Matériel :

- Brosse.
- Rouleaux laqueur, polyamide texturé ou polyester tissé de 5 à 8 mm.
- Pistolet sans air : buses Ø19 à 21 millièmes de pouce et filtre de 50 "mesh"/maille.

Dilution :

DILUANT AXIA ROUTE :

- Brosse et rouleau : En couche d'impression : 10 à 15 %, en couche intermédiaire : 0 à 3 %, en couche de finition : 0 à 3%
- Pistolet sans air : 5 à 10 %.

Rendement superficiel spécifique :

4 à 7 m²/litre et par couche.

Ce rendement dépend de l'absorption et du relief des supports, et peut varier de 20 à 30 %.

Temps de séchage :

- Sec en surface : 30 min.
- Sec apparent complet / recouvrable : 1 h.

Nettoyage du matériel :

DILUANT AXIA ROUTE, immédiatement après usage.

	SUR FONDS NEUFS	SUR ANCIENS FONDS
Impression	AXIA ROUTE diluée	-
Finition	1 à 2 couches d'AXIA ROUTE	

Il est impératif de consulter les Fiches Descriptives Produits des produits cités ci-dessus avant mise en peinture.

AXIA ROUTE

Peinture de délimitation de surfaces au sol aux résines synthétiques en phase solvant

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aptitude à l'usage :

- Fonction générale : produit de construction faisant l'objet d'une déclaration de performances "DoP" (cf. QR Code ci-dessous), conformément à la spécification technique harmonisée retenue pour son Marquage CE selon l'usage prévu (cf. encadré ci-dessous).
- Fonctions particulières par référence aux normes et/ou spécifications applicables :
 - Insensibilité à l'eau.
 - Bonne résistance à l'usure.
 - Permet de délimiter des zones de parking ou de stockage.

Identification :

Caractérisation selon NF T 36-005 : Famille I, catégorie 4a.

Présentation en pot :

Légèrement épaisse.

Aspect du feuil sec :

- "Satiné-Velouté"
- Légèrement cordé.
- BS à 60° = 45.

Masse volumique :

1,58 ± 0,05 kg/dm³ (en blanc).

Extrait sec :

- En poids : 76,6 % ± 2,0%.
- En volume calculé : 56,8 % ± 2,0%.

Point d'éclair :

< 21°C.

Conservation :

12 mois en emballage d'origine, non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Contrôle Qualité : Cf. QR CODE ci-contre.

HYGIENE ET SECURITE/SANTE ET ENVIRONNEMENT "HSE"

Produit inflammable :

Etiquetage spécifique.

Sécurité en cas d'incendie, Hygiène Santé Environnement, :

Classement conventionnel de réaction au feu du revêtement M1 sur support incombustible M0.

Santé : Produit nocif et facilement inflammable. Prendre connaissance avant les travaux des consignes d'hygiène et de sécurité portées sur l'emballage et sur la FDS (cf. ci-après)

Fiche de données de sécurité : AXIA ROUTE. Celle-ci est accessible sur le site www.jefco.fr ou sur www.quickfds.fr.

Emissions dans l'air en intérieur :



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : Classement C.

COV (directive 2004/42/CE et arrêté français du 29 mai 2006) :

Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/i) : 500 g/l. Ce produit contient max 499 g/l COV.

AUTRES INFORMATIONS

Référentiels d'emploi : NF P 74-203 (DTU 59.3).

Supports spécifiques non mentionnés : Nous consulter.

Durée de vie, entretien, stockage, déchets : bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi des produits, de deux ans minimum, dans des conditions d'entretien normales, pour une durée de vie jusqu'à 5 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition et de leur environnement et qui peut être prolongée en entretenant / rénovant le revêtement.

Entretien d'aspect du revêtement : lessivage et rinçage à l'aide d'une éponge ou nettoyage à l'eau sous pression.

Entretien ou rénovation du revêtement : selon DTU 59.3 avec le produit d'origine.

Enlèvement du revêtement : décapage par tous moyens appropriés. Nous consulter.

Recommandations relatives aux conditions de stockage après ouverture pour limiter la formation de résidus : nettoyer le couvercle et les parois verticales de l'emballage, couvrir le reste de peinture avec du DILUANT AXIA ROUTE (1 mm), fermer le pot hermétiquement et le stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité (durée de vie : 6 mois).

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI "CGE" :

Le produit décrit dans cette fiche est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP), et doit être employé conformément aux présentes informations et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes privées NP D, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir vérifié que la/les fiches de produit n'ont pas été modifiées par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels ces fiches se réfèrent, notamment : déclaration de ses performances « DoP » s'il est visé par une norme harmonisée ou le cas échéant par un document d'évaluation européen, selon le Règlement RPC N° 305/2011 impliquant son marquage CE, et fiches de données de sécurité « FDS », l'ensemble accessible sur le site Internet www.jefco.fr, et ce conformément à l'article 7.3 du RPC pour la DoP (dans des conditions qui pourront être fixées réglementairement par la Commission). Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction ou de rénovation, mais ils peuvent l'être aussi pour des travaux d'entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes.

Les propriétés et durabilité des revêtements permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale de l'utilisateur lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des "EPERS". Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité du revêtement réalisé est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits, assortie d'un entretien périodique.

S'agissant de produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1er du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (vente dite « BtoB »), et non « BtoC », de produits de construction et de décoration).